



DEPARTEMENT DE
LOT-ET-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE MARMANDE

**VILLE
de
TONNEINS**

Nombre de Membres en
exercice : 28
Présents : 21
Excusés : 7
Procurations : 4

REPUBLIQUE FRANCAISE

+ RAA

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TONNEINS

Séance du 2 septembre 2019

Délibération n° 2019/09/132 - 12 - Approbation de l'avenant n° 5 à la convention d'objectifs signée avec l'Ecole des Arts, pour le Club Orchestre au Collège Germillac

L'an deux mille dix-neuf et le deux septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de **Monsieur Dante RINAUDO, Maire**, à la suite de la convocation du 23 août 2019.

Étaient présents : Monsieur RINAUDO – Madame BORDES – Madame KULTON – Monsieur LAUMET – Madame LOUBIAT MOREAU – Monsieur BRESOLIN – Madame VIDALIE – Monsieur DUFFAU – Monsieur DUROSIER – Monsieur THOURET – Monsieur CRISTOFOLI – Madame FELLET – Monsieur HYON – Madame ROUBET – Monsieur BARD – Monsieur BOUCHAUD – Madame POUYDESSEAU – Madame BOTTECCHIA – Monsieur LAOUANI – Madame AUBERT – Madame LAMARQUE

Excusés : Madame TACCO – Madame VESQUE – Madame LE CHARPENTIER – Madame PUJOLE – Monsieur JEMAIN – Monsieur BARBAS – Monsieur GAIDELLA

Ont donné procuration :

- Madame LE CHARPENTIER à Madame BORDES
- Monsieur BARBAS à Monsieur RINAUDO
- Monsieur GAIDELLA à Monsieur THOURET
- Monsieur JEMAIN à Madame AUBERT

Le quorum est atteint.

Madame Aurore ROUBET est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et prend place au bureau. L'avis de convocation a été affiché conformément à la Loi.

Madame Valérie BOTTECCHIA ne participant pas au vote, a quitté la séance

Cet avenant a pour but de rajouter dans la convention d'objectifs la mise en place de l'opération « Club Orchestre » pour les enfants du Collège Germillac, dans le but de favoriser l'apprentissage musical des enfants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (POUR : 24 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 1 [Madame BOTTECCHIA]),

- **APPROUVE** les clauses de l'avenant n° 5 à la convention d'objectifs signée avec l'Ecole des Arts, pour le Club Orchestre au Collège Germillac.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant, ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

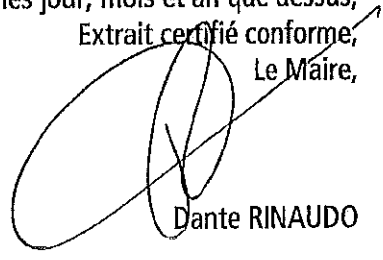
Envoyé en préfecture le 16/09/2019
Reçu en préfecture le 16/09/2019
Affiché le **SLO**
ID : 047-214703100-20190902-DEL_2019_09_132-DE



Fait à TONNEINS, le 11 SEP. 2019

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,
Extrait certifié conforme,
Le Maire,




Dante RINAUDO